

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 23 novembre 2021

Objet : Habilitation du Président à ester en justice – Monsieur FOURIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 23 novembre deux mil vingt et un à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 16 novembre 2021, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-Luc CAEDDU, Monsieur Patrick De La MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN,

Avaient donné procuration : Monsieur Pierre-Olivier CAREL à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Marie CHAVANON à Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Yves COSCAS à Madame Jacqueline BELHOMME, Madame Séverine MAROUN à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX à Monsieur Patrick De la MARQUE, Monsieur Julien WEIL à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Julie FOURNIER, Madame Rahnia HAMA, Madame Françoise KERN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général par intérim, directeur général adjoint, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint emploi, concours santé et action sociale, Mme Diana DEVY, directrice des ressources humaines et assistance GRH aux collectivités, M. Laurent SALLET, Secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.




Objet : Habilitation du Président à ester en justice – Monsieur FOURIER

Le Conseil d'administration,

Vu les articles 27 et 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Considérant le contentieux opposant le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne à Monsieur FOURIER, qui, par une requête enregistrée par le tribunal administratif de Montreuil (dossier n° 2112986) en date du 23 septembre 2021, demande l'annulation de la délibération du jury du 25 juin 2021 relative à l'admissibilité des candidats pour le concours de technicien territorial, session 2020.

DECIDE, à l'unanimité, d'agir en justice et d'habiliter le président à représenter le centre dans tous les modes de règlement des litiges concernant le contentieux l'opposant à Monsieur FOURIER.

 Le Président,
Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne